



#SMARIEMER

RÈGLEMENT

La Marinade virtuelle 2020

Objectif de la manifestation : continuer à aider les associations et assurer la continuité de l'événement

- La Marinade virtuelle aura lieu du 4 au 21 août 2020, les coureurs auront 17 jours pour réaliser leur course, sur la plage horaire qui leur conviendra le mieux
- Aucune distance n'est imposé, le but étant de faire le maximum de kilomètres possible pour soutenir les associations. Jusqu'où irons nous ?
- Le montant de l'inscription est de 2 € (bénéfices entièrement reversés aux associations)
- Il ne sera pas établi de classement
- Tous les engagés doivent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident. Ce n'est pas une compétition, vous participez à cette opération sous votre entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. En souscrivant à l'opération vous déclarez être informé de ce point et vous acceptez de participer sous votre entière responsabilité.
- Les organisateurs de l'événement virtuel sont dégagés de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération "La Marinade virtuelle".
- Annulation : En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'opération sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation de préjudice
- Pour valider sa participation, chaque participant doit :
 - S'inscrire via courselamarinade.com
 - Courir la distance de son choix
 - Se prendre en photo avec son dossard, la partager sur Facebook avec le hashtag #Irunlamarinade, et renseigner sa distance parcourue afin de l'ajouter au compteur
- Un tirage au sort sera effectué parmi les participants. 10 dossards dont 3 personnalisés sont à gagner pour l'édition 2021